

T

COMITÉ CONSULTATIF POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

T

Vingt-septième rapport annuel

du

COMITÉ CONSULTATIF  
POUR LES TÉLÉCOMMUNICATIONS

1er janvier – 31 décembre 2020

Avant-propos.....	1
Chapitre 1: Les membres du Comité consultatif.....	2
Chapitre 2: Les groupes de travail créés au sein du Comité consultatif .....	9
1. Groupe de travail « Recommandations » .....	10
1.1. Données générales.....	10
1.2. Réunions.....	10
2. Groupe de travail « Europe » .....	11
2.1. Données générales.....	11
2.2. Réunions.....	11
Chapitre 3 : Aperçu des réunions plénières .....	12
1. Réunions.....	12
2. Sujets traités .....	12
3. Documents distribués .....	13
Chapitre 4 : Avis émis par le Comité consultatif pour les télécommunications .....	14
Avis relatif au budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications .....	14

## Avant-propos

Depuis la démission du président du Comité consultatif en septembre 2015, personne n'a encore été nommé à ce jour à la présidence du Comité. C'est pourquoi il revient une nouvelle fois au vice-président de rédiger l'avant-propos du rapport annuel.

Concernant le futur du Comité et sa possible intégration au sein du Conseil central de l'économie, nous demeurons dans l'incertitude. Le 24 février 2016, le Comité a par ailleurs approuvé un avis à ce sujet ; avis rédigé à la demande du Ministre De Croo. Bien que différentes instances consultatives aient déjà été intégrées au sein du Conseil central de l'économie, le Comité consultatif pour les télécommunications doit encore attendre en ce qui concerne l'intégration prévue. Lors de la prise de fonction du gouvernement De Croo, une lettre a été envoyée le 14 décembre 2020 à la vice-Première ministre Petra De Sutter, dans laquelle l'ensemble du Comité a exprimé son vif souhait que ce dossier soit repris sous son impulsion afin que le Comité puisse être intégré au Conseil central de l'économie le plus rapidement possible. Cette intégration permettra en effet de donner un nouvel élan au Comité afin de lui permettre peut-être de redevenir le forum à part entière qu'il a été pendant des années.

Concernant la tâche qui incombe au Comité de formuler chaque année des recommandations relatives aux activités de l'IBPT, nous avons déjà indiqué dans nos précédents rapports annuels qu'il nous semblait utile de ne plus conserver le lien avec le rapport annuel mais de donner davantage de liberté au Comité par rapport à la mise en œuvre des travaux concernant les recommandations vis-à-vis de l'IBPT. Ainsi, le Comité devrait pouvoir fixer lui-même la fréquence de cette tâche et décider lui-même lorsqu'il est utile de formuler des recommandations, plutôt que de devoir le faire annuellement. Enfin, le Comité demande chaque année, depuis l'attribution de sa mission de formuler des recommandations concernant les activités de l'IBPT, de recevoir un soutien suffisant dans le cadre des travaux y afférents, indépendamment du Secrétariat permanent réalisé par l'IBPT. Afin de pouvoir formuler des recommandations en toute indépendance concernant les activités de l'IBPT, il n'est pas ailleurs pas recommandé que l'IBPT lui-même se charge du secrétariat du Groupe de travail. Toutefois, notre demande de soutien externe est restée jusqu'à présent sans réponse. Là encore, l'intégration du Comité dans le Conseil central de l'économie pourrait apporter une solution structurelle.

Compte tenu de ce qui précède, le Comité a décidé de ne pas formuler de recommandations cette année encore.

Étant donné que le Comité n'a plus de président depuis septembre 2015, que la demande du Comité de recevoir un soutien suffisant pour la formulation de recommandations par rapport à l'IBPT est restée jusqu'à présent sans réponse et que le Comité demeure dans l'incertitude concernant une éventuelle intégration du Comité au sein du Conseil central de l'économie, il n'est pas étonnant que le Comité ne se soit réuni qu'une seule fois en séance plénière en 2020 et n'ait formulé qu'un avis.

Le Vice-président,  
Eric De Wasch

## Chapitre 1: Les membres du Comité consultatif

L'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 3, § 2, de la loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belges.

L'arrêté ministériel du 12 septembre 2012 portant nomination des membres du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 1er de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

L'arrêté ministériel du 19 septembre 2013 portant nomination du président du Comité consultatif pour les télécommunications a été édicté en exécution de l'article 2 de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.

Conformément à l'article 3, § 3, alinéa 2, de la loi du 17 janvier 2003, l'Institut belge des services postaux et des télécommunications ("l'Institut") et le Service de médiation pour les télécommunications siègent tous deux en tant qu'observateurs au Comité.

Conformément à l'article 7 de la loi du 17 janvier 2003, l'Institut assure le secrétariat du Comité.

Vous trouverez ci-dessous **la liste des membres au 31 décembre 2020**, répartis conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 14 juin 2006 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les télécommunications.



**PRÉSIDENT**

-

**VICE-PRÉSIDENTS**

**M. Eric De Wasch**  
Gezinsbond

-

**SECRÉTARIAT**

Secrétaire du Comité  
IBPT  
**M. Piet Steeland**  
Premier Conseiller  
Ellipse Building - Bâtiment C  
Boulevard du Roi Albert II 35, boîte 1  
1030 Bruxelles  
Tél: 02 226 87 58  
[piet.steeland@ibpt.be](mailto:piet.steeland@ibpt.be)

-

Effectif	Suppléant
----------	-----------

**Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentatif des petites et moyennes entreprises**

	<b>M. Thierry Evens</b> UCM
	<b>M. Dirk Steel</b> FEB
<b>Mme Sofie Brutsaert</b> FEB	

**Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs**

<b>M. Ben Coremans</b> CSC Transcom	<b>Mme Nathalie Diesbecq</b> CSC
<b>M. Maarten Boghaert</b> CGSLB	<b>M. Mario Coppens</b> CGSLB
<b>M. Marc Scius</b> CSC	<b>Mme Anne Léonard</b> CSC
<b>Mme Astrid Thienpont</b> FGTB	<b>M. Lars Vande Keybus</b> FGTB
<b>M. Stéphan Thoumsin</b> CGSP	<b>Mme Patricia Vermoote</b> FGTB

**Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants, nommés sur la proposition du Conseil supérieur des Classes moyennes**

<b>M. Frank Socquet</b> Conseil Supérieur des Indépendants et des PME	<b>Dhr. Lieven Cloots</b> Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO
<b>M. Benjamin Houet</b> Conseil Supérieur des Indépendants et des PME	<b>Mme Capucine Debuyser</b> Conseil Supérieur des Indépendants et des PME

Effectif	Suppléant
----------	-----------

**Six membres représentatifs des utilisateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation**

	<b>M. David Wiame</b> Test-Achats
<b>Mevr. Virginie Van Overbeke</b> Commission consultative Spéciale Consommation	<b>Mme Leen De Cort</b> Commission consultative Spéciale Consommation
<b>Mme Ann De Roeck-Isebaert</b> Commission consultative Spéciale Consommation	
<b>Mme Danielle Jacobs</b> BELTUG	<b>M. Paul De Cooman</b> BELTUG
<b>Mme Els Niclaes</b> Commission consultative Spéciale Consommation	<b>Mme Aline Van den Broeck</b> Commission consultative Spéciale Consommation

**Deux membres, représentatifs des utilisateurs d'ondes, dont un désigné par le Ministre de la Défense**

<b>M. Dirk Nuyens</b> Défense	<b>M. Stéphane Habiyaremye</b> Défense
<b>Mme Paulette Halleux</b> Aéro-Club Royal de Belgique	<b>M. Robert Herzog</b> Aéro-Club Royal de Belgique

**Deux membres représentatifs des intérêts familiaux**

<b>M. Jan Baeck</b> Gezinsbond	
<b>M. Eric De Wasch</b> Gezinsbond	

Effectif	Suppléant
----------	-----------

**Deux membres désignés en raison de leur compétence scientifique en matière de télécommunications**

	<b>Mme Tania Zgajewski</b> ULG

**Trois membres représentatifs des fabricants d'équipements de télécommunications**

	<b>M. Frank Van der Putten</b> Agoria/Digital
<b>M. Baudouin Corlù</b> Agoria/Digital	<b>M. Johan de Bilde</b> Agoria/Digital
<b>M. Jan Erreygers</b> Agoria/Digital	

**Quatre membres représentatifs des entreprises fournissant des services de télécommunications, dont un est désigné par l'opérateur le plus puissant sur les marchés des services de téléphonie vocale et dont un au moins est représentatif des autres opérateurs de services de téléphonie vocale**

	<b>Mme France Vandermeulen</b> Agoria/Telecom
	<b>Mme Ilse Haesaert</b> Agoria/Telecom
<b>M. Henri-Jean Pollet</b> ISPA	<b>Mme Isabelle De Vinck</b> ISPA
<b>M. Steven Tas</b> Proximus	<b>Mme Stephanie Durand</b> Proximus



Effectif	Suppléant
----------	-----------

**Un membre représentatif des prestataires de service universel**

<b>Mme Lieve Elias</b> Proximus	<b>Mme Fadoi Touijar</b> Proximus
------------------------------------	--------------------------------------

**Trois membres représentatifs des opérateurs de réseaux publics de télécommunications, dont un est désigné par l'opérateur le plus puissant sur le marché des réseaux publics fixes de télécommunications et un qui est désigné par les opérateurs actifs sur le marché des réseaux publics mobiles de télécommunications**

<b>M. Wim De Rynck</b> Proximus	<b>Mme Dominique Grenson</b> Proximus
<b>M. Danny Goderis</b> Agoria/Digital	<b>Mme Johanne Buyse</b> Agoria/Telecom
<b>M. Jürgen Massie</b> Agoria/Telecom	

**Un membre désigné par le Ministre qui a les télécommunications dans ses attributions**

<b>M. Pierre Strumelle</b> SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	<b>M. Luc Windmolders</b> Cellule stratégique Agenda numérique, Télécommunications et Poste
---	--

**Un membre désigné par le Ministre des Affaires économiques**

<b>Mme Séverine Waterbley</b> SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie	
--	--

**Un membre désigné par le Ministre qui a la modernisation des services publics dans ses attributions**

	<b>M. Sven Forster</b> FEDICT
--	----------------------------------

Effectif	Suppléant
----------	-----------

**Un membre désigné par le Ministre des Affaires sociales**

Mme Yaël Bieber	M. Michel Deffet
-----------------	------------------

**Deux membres désignés par le Gouvernement flamand**

M. Jeroen Avau	M. Geert De Rycke
Mme Caroline Uyttendaele	M. Duncan Braeckvelt

**Un membre désigné par le Gouvernement wallon**

M. Henri Monceau	
------------------	--

**Un membre désigné par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale**

Mme Nathalie Pigeolet	M. Benoît Fosty
-----------------------	-----------------

**Un membre désigné par le Gouvernement de la Communauté française**

M. Thibault Mulatin	M. Gilles Havelange
---------------------	---------------------

**Un membre désigné par le Gouvernement de la Communauté germanophone**

	M. Olivier Hermanns
--	---------------------

**Un membre de l'IBPT en qualité d'observateur au comité**

M. Luc Vanfleteren	M. Axel Desmedt
--------------------	-----------------

**Un membre du Service de Médiation pour les télécommunications en qualité d'observateur au comité**

M. Luc Tuerlinckx	
-------------------	--

## Chapitre 2: Les groupes de travail créés au sein du Comité consultatif

Les groupes de travail suivants existaient dans le courant de l'année 2020:

- groupe de travail « Recommandations » ;
- groupe de travail « Europe » .

## 1. Groupe de travail « *Recommandations* »

### 1.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
Mme Ilse Haesaert	-

#### Origine de la demande :

En vertu de l'article 4 de la loi du 17 janvier 2003, le Comité consultatif est tenu de remettre à la Chambre des Représentants un rapport annuel sur ses activités contenant également des recommandations relatives aux activités de l'IBPT. Pour cette mission spécifique, il a été décidé par l'assemblée plénière du 4 avril 2007 de créer un groupe de travail spécifique 'Recommandations IBPT'. Le Comité était d'avis que l'indépendance de ce groupe de travail devait être absolue et par conséquent, que l'IBPT ne pouvait pas être impliqué dans le soutien aux activités du groupe de travail sur plan du contenu. C'est ainsi que les représentants ou les membres du personnel de l'IBPT n'ont pas pris part aux activités de ce groupe de travail.

### 1.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2020. Le Comité a décidé de ne plus formuler de recommandations tant que les ressources nécessaires ne sont pas mises à disposition.

## 2. Groupe de travail « Europe »

### 2.1. Données générales

Coordinateur	Secrétaire
Mme Ilse Haesaert	M. Ben Vander Gucht Chef de section administratif à l'IBPT

#### Origine de la demande :

Lors de sa réunion plénière du 3 février 2010, le Comité consultatif a décidé de créer ce groupe de travail. Outre la reprise des tâches de l'ancien groupe de travail « Réglementation européenne », ce groupe de travail devrait en outre entre autres étudier le service universel et la question de savoir s'il est souhaitable d'inclure ou non la large bande dans le service universel.

Lors de sa réunion plénière du 29 février 2012, le Comité a décidé de réactiver ce groupe de travail, et - vu sa portée- de l'appeler groupe de travail « Europe ». La tâche principale du groupe de travail consiste à informer les membres de ce qui se passe au niveau européen.

Lors de la séance plénière du 27 novembre 2013, Mme Ilse Haesaert s'est portée candidate pour la fonction de coordinatrice du groupe de travail « Europe ». Cette candidature a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

### 2.2. Réunions

Le groupe de travail ne s'est pas réuni en 2020.

## Chapitre 3 : Aperçu des réunions plénières

Au cours de l'année 2020, une seule réunion plénière du Comité a eu lieu.

### 1. Réunions

Le Comité consultatif pour les télécommunications s'est réuni en séance plénière le 22 janvier 2020.

### 2. Sujets traités

Divers sujets ont été traités lors de cette réunion, à savoir :

- Projet d'avis relatif au budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications ;
- Plan stratégique 2020-2022 de l'IBPT ;
- Étude comparative du niveau des prix des produits de télécommunications en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni (tarifs du mois d'août 2019) ;
- Rapport annuel du Comité consultatif – 2019 ;
- Projet de lettre au futur ministre des Télécommunications.

### 3. Documents distribués

Outre les procès-verbaux et les convocations pour les différentes réunions, les documents, rapports et articles suivants ont été distribués aux membres du Comité :

- Projet d'avis relatif au budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications ;
- Plan stratégique 2020-2022 de l'IBPT ;
- Présentation par l'IBPT : Plan stratégique 2020-2022 de l'IBPT ;
- Étude comparative du niveau des prix des produits de télécommunications en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni (tarifs du mois d'août 2019) ;
- Présentation par l'IBPT : « Étude comparative du niveau des prix des produits de télécommunications en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume-Uni (tarifs du mois d'août 2019) » ;
- Rapport annuel du Comité consultatif – 2019 ;
- Projet de lettre au futur ministre des Télécommunications ;
- Copie de l'« Avis relatif au budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications » transmis au Service de médiation ;
- Copie de l'« Avis relatif au budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications » transmis à M. le ministre De Backer ;
- Vingt-sixième rapport annuel du Comité, envoyé à M. le ministre De Backer ;
- Vingt-sixième rapport annuel du Comité, envoyé à M. Dewael, Président de la Chambre ;
- Service de médiation pour les télécommunications - Réalisations 2019 ;
- Service de médiation pour les télécommunications - Projet de budget 2021 - Demande d'avis ;
- Lettre du comité consultatif à la vice-Première ministre Petra De Sutter (projet de lettre approuvé lors de la séance plénière du 22/01/2020).

## Chapitre 4 : Avis émis par le Comité consultatif pour les télécommunications

En 2020, le Comité consultatif pour les télécommunications a seulement émis l’Avis relatif au projet de budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications. Vous trouverez le texte intégral ci-après.

### ***Avis relatif au budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications***

#### **I. Introduction**

L’article 45bis§7 de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques prévoit que: « Les médiateurs soumettent chaque année le projet de budget du Service de médiation pour les télécommunications à l’avis du Comité consultatif pour les télécommunications ».

#### **II. Avis**

Réuni le 22 janvier 2020 en réunion plénière, le Comité consultatif pour les télécommunications a approuvé sans réserve le budget 2020 du Service de médiation pour les télécommunications repris en annexe.



Article 2: I.B.P.T. –Service de médiation pour les  
Télécommunications

Le budget 2020 est fixé comme suit (en euros):

Artikel 2 : B.I.P.T. - Ombudsdienst voor  
telecommunicatie

De begroting 2020 wordt als volgt vastgelegd (in euro):

	<b><u>RECETTES</u></b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b><u>INKOMSTEN</u></b>	
-		realisaties	aangepast	initieel		-
-	-	réalisations	ajusté	initial	-	-
411.01	Remboursements	96.968	100.000	0	Terugvorderingen	411.01
411.04	Participation du secteur	2.482.833	2.278.636	3.192.929	Bijdrage van de sector	411.04
-	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2.579.801</u></b>	<b><u>2.378.636</u></b>	<b><u>3.192.929</u></b>	<b><u>TOTAAL</u></b>	-

	<b><u>DÉPENSES</u></b>				<b><u>UITGAVEN</u></b>	
-		-	-	-		-
-	<b><u>Dépenses de personnel</u></b>				<b><u>Personeelsuitgaven</u></b>	-
511.01	Traitements, allocations	1.540.741	1.642.691	1.516.229	Wedden, toelagen	511.01
511.03	Interventions liées au personnel	477.273	532.600	552.600	tussenkosten voor personeel	511.03
-	<b><u>Frais de fonctionnement</u></b>				<b><u>Werkingsmiddelen</u></b>	-
521.01	Loyer et entretien	774	35.000	35.000	Huur en Onderhoud	521.01
521.04/0	Travaux d'entretien	0	6.000	6.000	Onderhoudswerken	521.04/0
521.04/1	Entretien véhicules	10.162	33.000	33.000	Onderhoud voertuigen	521.04/1
521.05	Assurances	5.420	9.000	9.000	Verzekeringen	521.05
521.06	Impôts (NL)	2.953	42.000	42.000	Belastingen (N.L.)	521.06
522.01/3	Organisations de coordonnées (NL)	300	1.000	1.000	Overkoepelende organisaties (N.L.)	522.01/3
522.02	Informatique	90.765	35.000	35.000	Informatica	522.02
526.01/1	Travaux par des tiers	229.431	719.400	628.100	Werken door derden	526.01/1
526.01/2	Formation	1.000	26.000	26.000	Opleiding	526.01/2
526.01/3	Missions à l'étranger	0	8.000	8.000	Opdrachten in het buitenland	526.01/3
526.03	Téléphone-courrier-transport	32.094	85.000	85.000	Telefoon-verzendingen-vervoer	526.03
-	<b><u>Dépenses d'Investissement</u></b>				<b><u>Investeringsuitgaven</u></b>	-
550.02/1	Matériel de bureau	4.872	26.000	26.000	Kantoor materiaal	550.02/1
550.02/2	Matériel informatique	5.328	82.000	190.000	Informatiemateriaal	550.02/2
550.02/3	Matériel technique	0	0	0	Technisch materiaal	550.02/3
550.05	Achat de véhicules	0	0	0	Aankoop van voertuigen	550.05
-	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>2.401.114</u></b>	<b><u>3.282.691</u></b>	<b><u>3.192.929</u></b>	<b><u>TOTAAL</u></b>	-

**Traduction****Explications concernant le projet de budget 2020**

Conformément à l'article 45bis, § 7, de la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, les médiateurs soumettent, chaque année, le projet de budget du Service de médiation pour les télécommunications à l'avis du Comité consultatif pour les télécommunications. Cette brève explication, visant à clarifier certaines évolutions relatives au projet de budget du Service de médiation pour les télécommunications, est donnée à la demande du Comité consultatif pour les télécommunications qui a été formulée dans son avis du 13 juin 2007.

L'IBPT a soumis le budget du Service de médiation pour les télécommunications en même temps que celui de l'IBPT au Représentant du Ministre du Budget, qui a marqué son accord sur celui-ci. Il a ensuite été soumis au Ministre du Budget. À ce jour, l'IBPT n'a toutefois pas encore reçu de réponse.

Étant donné que le Service de médiation pour les télécommunications a reçu début janvier 2020 plus de précisions concernant cette approbation du budget de l'IBPT, dont fait partie ce budget, celui-ci ne peut pas être soumis à temps pour avis au Comité consultatif pour les télécommunications. Il convient de remarquer également qu'il a été établi sans avoir connaissance du solde de 2019. Ce solde sera connu d'ici avril 2020. Par conséquent, à ce jour, il n'est pas encore possible de connaître la contribution définitive du secteur.

Le budget des dépenses 2020 respecte les normes de croissance imposées à politique inchangée. Concrètement, cela signifie que les dépenses de fonctionnement et d'investissement peuvent augmenter de 1,4 %. En 2020, un nouveau système de traitement des plaintes sera également développé pour le Service de médiation pour les télécommunications. Le budget à cet égard est ajouté à l'article pour le matériel informatique, la compensation est portée en compte à l'article « Travaux de tiers ».

Les coûts de pension et salariaux sont calculés sur la base des fiches de traitement de 2018, selon les règles prescrites, après quoi les modifications intervenues au sein du personnel sont prises en considération. Cela signifie que l'on exprime qui est réellement parti depuis lors et selon la rémunération du remplaçant/successeur. Le salaire au recrutement est inscrit en cas de poste à pourvoir, afin de permettre effectivement le recrutement. Cette année, les frais de personnel sont inférieurs d'environ 100 000 euros à la suite du départ à la retraite d'un membre du personnel qui était détaché auprès d'une organisation syndicale et qui était remplacé par un membre du personnel contractuel (double salaire supprimé).

Selon les derniers pronostiques du Bureau fédéral du Plan, un dépassement de l'indice pivot est attendu en février 2020, ce qui entraînera une augmentation des salaires et des pensions de 2 % à partir d'avril 2020. La contribution obligatoire à la caisse des pensions pour les parastataux augmente en 2020 de 43 % à 45 %, contre 41 % en 2018.

En outre, le budget 2020 suit le budget 2019, la plupart du temps en affichant un montant identique.

En ce qui concerne les revenus, lors de la rédaction du budget initial 2020 les revenus (et donc la contribution du secteur) sont par définition égaux aux dépenses. Ce point sera adapté lors du premier ajustement budgétaire en avril, le solde inutilisé de 2019 sera alors déduit de la contribution réelle à facturer des opérateurs en 2020.

Les opérateurs ne paient donc jamais le montant original du budget initial, mais bien le montant adapté tenant compte du décompte de l'année précédente.



Bruxelles, le 7 janvier 2020.